

VILLAGE DE NIGADOO
PROCÈS-VERBAL
RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Date : le vendredi 24 septembre 2021
Heure : 12 h 15
Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

Le maire, M. Charles Doucet, appelle la réunion à l'ordre à 12 h 17.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

- Charles Doucet – Maire
- Olivier Dilhac – Maire-adjoint
- Raphaël Roy – Conseiller
- Donna Landry-Haché – D.g. et Greffière

Était absent :

- Marie-Chantal Arseneault – Conseillère

M. le maire, Charles Doucet, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 108-21	Proposée par : Oliver Dilhac Appuyée de : Raphaël Roy
Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.	
Pour : Contre :	RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts – Néant

5. Élections partielles

a) Résolution – Avis à ÉlectionNB respectant la Loi sur la gouvernance locale.

Résolution : 109-21	Proposée par : Raphaël Roy Appuyée de : Olivier Dilhac
Attendu que la conseillère Marie-Chantal Arseneault ait démissionner pour des raisons personnelles; Attendu que des élections partielles municipales sont prévues le 8 novembre 2021; Attendu que les membres du conseil souhaitent demeurer conforme au paragraphe 51 (1) de la Loi sur la gouvernance locale; Attendu que l’avis doit être envoyé à ÉlectionsNB au plus tard le vendredi 24 septembre 2021; Que la directrice générale soit autorisée à envoyer un extrait de la réunion immédiatement afin de répondre aux critères d’ÉlectionsNB.	
Pour : 3 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

6. Levée de la réunion

La réunion est levée à 12 h 26.

Charles Doucet, maire

Donna Landry-Haché, d.g. et greffière